

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° DNCMP/...318.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE RACCORDEMENT EAU.

Date de Publication : ...25/...7.../2017

Date d'ouverture des offres : 28/...09.../2017

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres International pour la fourniture et la livraison du Matériel de Raccordement Eau.

Les caractéristiques du matériel souhaité par la REGIDESO sont définies dans le bordereau des prix et des quantités en annexe.

1. Objet

Le présent marché porte sur la fourniture et la livraison du Matériel de Raccordement Eau.

2. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

3. Allotissement

Le marché de ce matériel est en un seul lot à savoir : Compteurs et Vannes d'arrêt

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI).

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des art.52, 53 et 54 de la loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'art.55 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

5. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale, à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Immeuble CENTRAL BUILDING
Avenue Pierre NGENDANDUMWE
Tél : 22221169 / 22225163

Il pourra être obtenu auprès du Service Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation:

- d'un bordereau de versement de Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** au nom de la **REGIDESO** et ;

- d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU) non remboursables sur le compte N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**.

6. Garantie de soumission

Une garantie de soumission de Huit Millions de Francs Burundais (**8 000 000FBU**) ou l'équivalent en devises convertibles délivrée par une banque agréée établie suivant le modèle en annexe.

N.B : L'absence de cette garantie entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO B.P.660 Bujumbura au plus tard le **08/09/2017** à **9 heures 00'**. Ces offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

Elles porteront la mention suivante: «fourniture et la livraison du Matériel de Raccordement Eau, **DAOI N° DNCMP/318/F/2017**».

A n'ouvrir qu'en séance publique du **08/09/2017** à **9 h30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **08/09/2017** à **9 h30'** dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP. Le procès-verbal d'ouverture des offres devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

NB : Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

8. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

9. Lieu et délai de livraison

Les fournitures seront livrées à Bujumbura et déchargées dans les entrepôts de la REGIDESO. Le délai de livraison CIP Bujumbura est fixé à **quatre (04) mois calendaires au maximum** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commencera à partir de la date de paiement de l'avance pour les soumissionnaires locaux et de la réception de la lettre de crédit irrévocable et confirmée pour les fournisseurs étrangers.

10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 12/7/2017

LE DIRECTEUR GENERAL



DE LA REGIDESO

Jéroboam NZIKOBANYANKA